



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 16 janvier 2020

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 23 janvier 2020 à 18H00**
Salle des fêtes - GENILLÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2019,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- PCAET - Approbation,
- Rapport annuel 2020 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Débat d'orientation budgétaire,
- Révision des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP),
- Attributions de compensation provisoires 2020,
- Convention départementale France Services et convention de partenariat avec la DDFIP,
- Assurance statutaire - Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion,
- SIG,
- SATESE 37 - Modification statutaires,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Gérard Hénault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.